

ANNEXE 6

Analyse de la lettre de Dumaz au Comité de Salut public du 12 mars 1794 (reçue le 20 mars)

Nota : Cette lettre n'est pas retranscrite dans le *Recueil des actes du Comité de Salut public* – tome XI, il n'y en a que l'analyse.

« Chambéry, 22 ventôse an II.

« Dumaz prévient le Comité qu'il s'occupe sans relâche des revues de l'infanterie de l'armée des Alpes, et jusqu'à ce moment il n'a pu passer que cinq bataillons. L'instruction ne peut être bien soignée à cause de la position où elle se trouve, cependant les troupes y sont bien disposées. L'administration est également très difficile et très entravée par la situation des troupes. Il assure néanmoins qu'il n'y a pas eu de dilapidations considérables. L'armée des Alpes a fort peu de bataillons ci-devant de ligne, de sorte qu'elle est composée pour ainsi dire de bataillons nouveaux. Il invite le Comité à prendre des mesures afin qu'il puisse obtenir quelques bataillons de ligne en échange de bataillons nouveaux. Lorsque l'encadrement sera fini, il y aura un surplus de huit bataillons de première réquisition. Il demande s'il doit laisser subsister ces bataillons et les organiser définitivement. Les bataillons du Mont-Blanc qui sont à l'armée des Pyrénées ont été autorisés à envoyer des commissaires dans les départements pour se compléter. Il pense qu'il serait très avantageux de la faire avec des jeunes gens de la première réquisition ; il attend une décision du Comité à cet égard. Il observe en outre qu'il y a dans l'armée des Alpes quatre bataillons sortis de Valenciennes, qui, aux termes de la capitulation, ne peuvent servir contre nos ennemis extérieurs. Ils ont été complétés par des jeunes gens de la première réquisition, qui ne sont point liés par la capitulation ; il demande s'il doit les embrigader. Il invite le Comité à ne pas perdre de vue les besoins de cette armée, tant en armes qu'en habillement ; le déficit des fusils s'élève à 21.000, le besoin des poudres est très urgent et très indispensable. Il part au premier jour pour Commune-Affranchie [Lyon], soit pour y passer en revue les bataillons qui y sont, soit pour y concerter avec ses collègues les mesures à prendre pour approvisionner cette année. Il transmet un double de l'arrêté relatif à l'organisation de la compagnie des guides à pied. Il observe qu'il n'y a aucun représentant dans cette armée chargé de l'organisation et inspection de la cavalerie. Si le Comité le lui ordonne, il s'en chargera. Il donne avis que le Valais fait construire et réparer des fortifications défensives sur les frontières qui avoisinent la République. »